

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : BEYNEIX Marina, TEXIER Emmanuelle, DUTHEIL Aurore, RUARD Aurélie, BOUCHET-BAINAT Isabelle, GRIMARD Jean-Pierre, ANDRE Pascal, SALLES Daniel, MULA José, SWITEK Samuel, CARCOUET Alexandre, CASSOUX Brice.

Etaient excusés : BAJADA Bruno et PLANCHE Philippe

Désignation du secrétaire de séance : Emmanuelle TEXIER

- Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 décembre 2015

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du précédent Conseil Municipal. Aucune remarque n'ayant été faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- Révision PLU d'Egliseneuve : informations

Monsieur le Maire informe qu'une réunion est prévue jeudi 11 février 2016 de 9h à 11h. L'ordre du jour est le suivant :

- présentation de la nouvelle formule du Règlement du PLU (suite au décret paru le 28/12/2015)
- présentation des principes de Règlement retenus et à discuter pour le PLU d'Egliseneuve
- types de zones
- règles principales
- début de l'étude du tracé des zones (notamment zones Agricoles / zones Naturelles)

Plusieurs personnes de la commission Urbanisme étant absentes le 11/02, il est proposé de faire la réunion le 22/02 à 17h. Aurélie RUARD demande à recevoir les dossiers avant la réunion pour pouvoir les étudier en amont. Aurore DUTHEIL trouve que le dossier n'avance pas et suggère qu'une lettre soit adressée au cabinet DERLICH pour lui demander d'être plus efficace dans sa mission.

- Etude aménagement de Champlong : informations

Monsieur le maire informe des points qui ont été débattus lors de la réunion du 12 janvier :

- le permis d'aménager est presque prêt et va pouvoir être déposé, mais l'arrêté ne pourra être donné qu'après modification de l'OAP ;
- cette modification de l'OAP se fera par le biais d'une procédure classique du PLU ; Daniel SALLES rappelle que nous partons sur une OAP définitive et non simplifiée.
- l'aire de jeux n'est pas soumise à une autorisation d'urbanisme. L'architecte doit faire passer début mars (plans d'implantation, CCTP...)
- la consultation des entreprises pour le terrassement et le revêtement est espérée début avril

- **Modification n°3 PLU**

Il a donc été demandé au cabinet Derlich de faire une proposition financière pour cette nouvelle modification du PLU. Après débat, une procédure « classique » a été décidée.

La mission sera donc la suivante :

- Mise à jour d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le secteur de CHAMPLONG (actuelle zone AUa)
- Mise au point de la Notice de Présentation, du cahier des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Mises au point du Règlement d'urbanisme du PLU en fonction du nouveau projet de Permis d'Aménager
- Livraison d'un dossier minute avant Mise à l'Enquête Publique et pour Approbation du dossier

Pour information, le devis s'élève à 3 060 euros TTC, pris en charge par la Communauté de Communes (puisque c'est elle qui a dorénavant la compétence PLUi). Une participation des communes est prévue mais non encore définie (fonds de concours versé à la ComCom ? réduction des dotations versés par la ComCom ?)

- **Création d'un budget annexe lotissement Champlong BP 2016 (D)**

Monsieur le Maire rappelle que les opérations relatives aux lotissements doivent être inscrites au sein d'un budget annexe afin de ne pas bouleverser l'économie du budget de la Collectivité et individualiser les risques financiers associés à de telles opérations.

Aussi, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer, pour le Budget primitif 2016, un budget annexe « Lotissement Champlong » assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée, au sein duquel seront identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget principal de la commune..

Délibération n°2016-1 :

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire de créer, pour le Budget primitif 2016, un budget annexe « Lotissement Champlong » assujetti à la Taxe sur la Valeur Ajoutée

- **Offres terrains des Gandons**

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux de traverse de bourg, le réseau d'assainissement a été refait aux Gandons et les parcelles ZB 167, 105 et 188 sont désormais libres de servitudes.

Il rappelle que ces parcelles sont constructibles, qu'elles ne sont pas utilisées et qu'elles pourraient intéresser des particuliers qui souhaiteraient faire construire une maison. Aussi, il avait été décidé de mettre ces parcelles à la vente pour un prix global de 22 500 euros.

Une annonce a été faite dans différents supports de communication. Deux offres ont été adressées. Après analyse de ces offres, Monsieur le Maire propose de vendre ces parcelles à Monsieur Geoffrey MOSNIER, employé communal habitant actuellement à Billom, pour un prix de 22 500 euros. Le bornage se fera aux frais de l'acquéreur.

Délibération n°2016-2 :

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire de vendre les parcelles ZB 167, 105 et 188 à Monsieur Geoffrey MOSNIER pour un prix de 22 500 euros.

Renégociation d'emprunt (D)

Il est soumis au vote du Conseil Municipal une proposition de renégociation d'un des emprunts signé en 2013 avec la caisse des Dépôts et Consignations (taux de 4.51%).

- Date de réaménagement au 01/04/2016
- Changement d'index : passage sur TLA+1.60 %
- Progression de l'amortissement de 3 %

Le gain pour la commune sera de 4 895.01 €, 300 € seront à déduire pour les frais de commission de réaménagement. Au final, le gain serait de **4 595.01 €**.

Délibération n°2016-3 :

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité des membres présents la proposition de Monsieur le Maire de renégocier l'emprunt signé en 2013 avec la caisse des Dépôts et Consignations.

Demande d'adhésion de nouvelles communes à l'EPF-SMAF (D)

Monsieur le Maire informe les élus que les communes de :

- **VERNEUGHEOL** (PDD), par délibération du 2 septembre 2015,
- **CHAMALIERES-SUR-LOIRE** (Haute-Loire), par délibération du 3 septembre 2015,
- **BONNEVAL** (Haute-Loire), par délibération du 19 décembre 2014,
- **LE BREUIL** (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
- **JALIGNY SUR BESBRE** (Allier), par délibération du 1^{er} décembre 2015,
- **SAINT FLOUR** (Cantal), par délibérations des 17 juillet 2014 et 14 décembre 2015,

ainsi que la communauté de communes du :

- **LIVRADOIS PORTE D'Auvergne** (PDD), composée des communes de Grandrif, Marsac en Livradois, Saint Just et Saint Martin des Olmes, membres de l'Etablissement, par délibération en date du 26 novembre 2015,

ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 22 septembre, 20 novembre et 7 décembre 2015, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 7 décembre 2015 a donné un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-Smaf Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Délibération n°2016-4 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, donne son accord aux adhésions précitées.

- **Demande de subvention classe découverte école Egliseneuve (D)**

Dans le cadre de son projet d'école, de l'apprentissage du "vivre ensemble" et de l'élaboration de projets par et avec les élèves, l'équipe enseignante de l'école d'Egliseneuve-près- Billom s'est engagée cette année dans l'organisation d'une "classe de découverte du milieu marin" au Grau d'Agde.

Le projet se décline comme suit :

- Départ le mercredi 30 mars 2016 et trajet en bus dans la matinée jusqu'au centre des PEP du Grau d'Agde ;
- une demi-journée : premier contact avec l'environnement Marin du Grau d'Agde (port, embouchure du fleuve, jeux sensoriels...) ;
- une demi-journée : "Pêche à pieds" (capture, manipulation, observation de la faune marine du littoral rocheux) et réalisation d'un aquarium de classe ;
- une demi-journée : visite de l'aquarium du Cap d'Agde ;
- une demi-journée : transport maritime de l'embouchure de l'Hérault jusqu'à la plage découverte la veille ;
- retour le vendredi 1er avril 2016 en bus dans l'après-midi jusqu'à l'école d'Egliseneuve-près-Billom.

Les enseignants souhaitent pouvoir emmener sur une durée de 3 jours les 3 classes de l'école d'Egliseneuve-près-Billom, ce qui représente au total 70 élèves. Le coût par famille sera de 100 euros par enfants (et 150 euros pour deux enfants).

Une subvention de 1000 euros a été demandée auprès de la commune d'Egliseneuve.

Délibération n°2016-5

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de verser une subvention de 1000 euros pour le financement de la classe découverte organisée par l'école d'Egliseneuve Près Billom au Grau d'Agde.

- **Groupement de commandes fournitures administratives**

Monsieur le Maire informe qu'un groupement de commandes prévu au niveau de la comcom pour la fourniture de papier et d'enveloppes. Un groupement de commande permet à une pluralité de personnes publiques relevant du Code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Concernant Egliseneuve Près Billom, les dépenses actuelles oscillent entre 2000 et 3000 € par an et se font auprès de Dom'Bureau à Billom. L'économie potentiel étant faible, les élus sont peu favorables à cette démarche qui risquerait de faire perdre le marché à l'entreprise locale actuellement fournisseur de la commune. Une délibération sera prise au prochain conseil.

- **FIC (Fonds d'Intervention Communal)**

Monsieur le Maire rappelle que le FIC est le dispositif de subvention du Conseil Départemental. Une enveloppe de 111 150 euros d'aide financières a été octroyée pour la commune pour 2016, 2017 et 2018 ; celle-ci peut être consommée en une fois ou sur 3 années différentes. Il faut prévoir une programmation avant le 1er mars. La liste des travaux éligibles proposés sont les suivants :

- travaux sur les bâtiments communaux : mairie (accessibilité), salles des fêtes
- voirie pour Champlong
- voirie communale

- **Mise en accessibilité de la mairie**

Les études de faisabilité et demandes de devis sont en cours selon les scénarii évoqués lors des dernières réunions. L'objectif étant d'avoir tous les éléments en mai-juin pour prendre une décision et monter les dossiers de subventions (DETR...) pour la fin de l'année.

- **Logo :**

Madame TEXIER informe les élus que peu de propositions ont été reçues ; il est convenu de prolonger la date de remise des projets et de faire une publication dans pajase.

- **Traverse de bourg**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une réunion est prévue le 1er mars avec M. Barthomeuf du service des routes du Département afin de programmer les travaux de voirie (revêtement de la route traversant le bourg et de sécurisation des sorties des futures habitations de Champlong).

- **Budget 2016 :**

Il sera nécessaire de faire un emprunt en veillant à rester sur les mêmes encours qu'en 2015 afin de ne pas augmenter les impôts. Comme l'an passé une réunion préparatoire sera fixée avant le vote du budget? 2016 sera plus calme, il n'y a pas de travaux prévus

- **Bulletin municipal** : une discussion est engagée suite aux nombreux retours quant à la mauvaise qualité des photos dans le dernier bulletin. Les élus s'interrogent sur le maintien du partenariat avec l'ESAT d'Escolore. Il manque le travail d'un infographiste entre la version transmise à l'ESAT et l'impression. A noter un coût de revient à 2,5 € par l'ESAT qui passerait à environ 6 € chez un imprimeur...

- La commission culture présentera 4 spectacles :
 - **avril 2016** : Salle J.Brun Date à déterminer
Compagnie " *Lâche pas la rampe*" Piece de théâtre
" A toi pour toujours ta Marie-Lou"
 - **mercredi 27 avril 2016** : Salle Jacques Brun
Compagnie "Contropie" Spectacle Clown "Quand je serai grand"
Une représentation le matin avec les scolaires + temps d'échanges
Une représentation l'après midi ouvert à tous et institutions diverses (IME, ESAT, La Peyrouse + échanges
 - **samedi 11 juin 2016** : Salle Jacques Brun
Date à confirmer Daniel Grimonprez en parle aux musiciens du groupe.(3 musiciens)
 - **samedi 22 octobre 2016** : Salle Jacques Brun
Coline Malice, chansons françaises
- Salle des fêtes : nouvelles remarques quant au bruit lors de certaines réservations le week-end : Madame Marina BEYNEIX propose que la convention de location soit modifiée pour mentionner une heure maximum pour la musique.
- Commission environnement : lors du prochain Conseil (le 25 mars), la mission haie sera invitée afin de présenter les actions qui pourraient mises en place sur les terrains communaux et auprès des agriculteurs en faveur des haies et surtout valoriser les multiples services de la haie.